ZigZag

LÂCHEZ-MOI LA GRAPPE !

Les juges du tribunal de Montargis n'en ont pas cru leurs oreilles quand l'accusé – un chauffeur de car scolaire contrôlé avec 2,1 grammes d'alcool par litre de sang – a trouvé un argument inédit (« L'Eclaireur », 8/7) : « Il a nié avoir consommé de l'alcool, en invoquant, pour les justifier, une "autofermentation" de son repas. »

C'est prouvé : une patate en trop et on pue la vodka !

DE L'ARGENT LIBYEN DERRIÈRE LA VENTE DE TABLEAUX DE GUÉANT ?

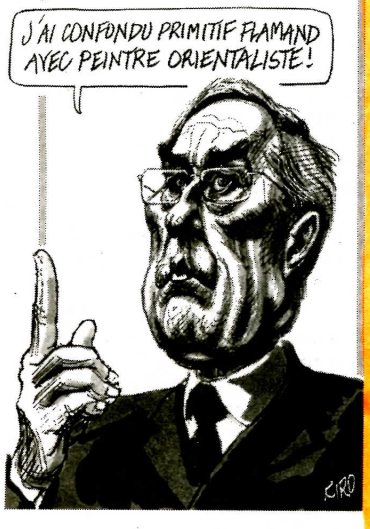

COMMENT FAIRE LES "POSH"

Au Royaume-Uni, les entreprises qui embauchent font passer un test dit « de distinction » baptisé « posh », destiné à vérifier que les candidats causent english avec un accent chic, en l'occurrence celui de Cambridge et d'Oxford (« Le Monde », 17/7) : « Etre posh peut signifier aussi bien se comporter en aristocrate qu'en personnage excentrique, voire vulgaire. Le comble de la poshitude tient à l'utilisation ou à la prononciation de certains mots : choisir "loo" plutôt que "toilet" quand on cherche les petits coins. »

Et, si on dit « WC », on passe pour un plouc du continent ?

Eoliennes en mer, même pales peur

Algues, poissons, oiseaux apprécieront-ils les éoliennes d'EDF ? Mystère.

DES éoliennes géantes vont bientôt pousser au large de Courseulles-sur-Mer (Calvados), à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et à Fécamp (Seine-Maritime), à une dizaine de kilomètres du rivage... Mais quels effets auront-elles sur le milieu marin ? On n'en sait rien. Et ce ne sont pas des écolos qui le disent, mais la très sérieuse Autorité environnementale (AE). Dans trois avis portant sur les parcs éoliens, rendus entre mars et juin, elle recale les études d'impact *« insuffisantes »* pondues par EDF Energies nouvelles. Et qui ne peuvent que l'être, vu qu'il manque les données scientifiques pour les réaliser...

En 2011, l'Etat lance un appel d'offres pour cinq parcs éoliens, à 2 milliards d'euros chacun, dont il fixe les emplacements. Quatre sont remportés par EDF EN. Pour construire les fondations du parc éolien de Fécamp, 1 million de mètres cubes de roche et de béton devront être coulés en mer. Au large de Courseulles, 33 hectares de fonds rocheux marins seront artificialisés.

Laminaires, nous voilà !

Problème : selon l'AE, à cet exact endroit, on trouve *« une grande richesse d'algues »* (laminaires, padine queue de paon) qui fournissent *« abri, nourricerie et nurserie »* aux coquilles Saint-Jacques, bars, daurades grises, morues, etc. Et dont EDF EN *« ne dit mot »*. On le comprend : il n'existe aucune étude sur ces fonds rocheux permettant d'estimer les pertes, question poissons. Gênant, quand la seule activité économique du coin est la pêche...

Quant au parc éolien de Saint-Nazaire, il se tiendra sur le banc de Guérande. Lequel nourrit 70 % de la population française de l'eider à duvet, un oiseau qui a pratiquement disparu après le naufrage de l'« Erika ». Impact des éoliennes sur les eiders ? *« Négligeable »*, affirme évidemment EDF EN, qui s'appuie sur des projections fournies par son cabinet d'études. Et jure que les puffins des Baléares, fous de Bassan, mouettes pygmées et autres oiseaux protégés ne seront pas hachés menu par les pales de ses éoliennes. Affirmation gratuite : aucun scientifique ne s'est encore penché sur la question de la surmortalité des oiseaux due à des parcs éoliens offshore. Les Hollandais ont bien quelques données, sauf que leurs parcs sont riquiqui à côté des grandioses projets français...

De même, EDF EN décrète *« nul »* l'impact de l'aluminium dont seront tartinées les éoliennes pour lutter contre la corrosion sur la qualité des eaux. Or, objecte l'AE, *« très peu d'études existent* [attestant] *d'une dilution parfaite de l'aluminium dans la mer »*. Conclusion : *« L'Autorité environnementale regrette que la décision de développer l'énergie éolienne offshore n'ait pas été aussitôt accompagnée de l'effort de recherche approprié. »* Mais pourquoi s'inquiéter ? Les éoliennes, c'est écolo ! Alors tant pis pour l'environnement...

Professeur Canardeau

Les taulards recadrent leurs juges

C'EST rare. C'est une pétition de détenus contre leurs juges d'application des peines, ou « JAP », chargés d'accorder les aménagements de peine. Elle circule depuis quelque temps dans les coursives de la prison de Réau : *« Nous, détenus du centre pénitentiaire du Sud francilien... »* Déjà signée par des dizaines de « longues peines », elle dénonce les multiples refus des JAP sans trop de souci du respect de la loi. C'est la meilleure !

Exemple avec les permissions de sortie. Préludes à la réinsertion, elles aident à reprendre pied dans la vie, en passant deux ou trois jours en famille, en rencontrant d'éventuels employeurs, avant de regagner la taule. *« Date de fin de peine trop lointaine »*, répondent les juges pour les interdire, oubliant que la loi les autorise aux deux tiers de la peine. *« Prononcé de la peine trop récent »*, arguent-ils également, négligeant des années de détention provisoire déjà effectuées. Et encore un très pratique et flou *« demande prématurée »*.

Du coup, c'est un début de révolte dans les cellules. *« C'est tendu, mais on tient... »* confirme-t-on, laconiquement, à la pénitentiaire. Mais, en privé, des cadres et des magistrats s'inquiètent : *« La situation est préoccupante, on sent une pression terrible dans la prison. »*

Au point que *« des détenus en sont à provoquer des incidents fabriqués avec les surveillants pour obtenir un transfert »*, raconte François Bès, de l'Observatoire international des prisons. *« Nos collègues n'ont pas l'air de bien comprendre que nous sommes là pour surveiller, contrôler,* déplorent des magistrats, *mais aussi pour réfléchir et œuvrer à la réinsertion, en évitant de désespérer les gens. »*

Ces drôles de juges négligeraient

SONDAGE : LES VACANCES D'ÉTÉ PROPICES À LA DRAGUE...